

PANORAMA SANTÉ ET EMPLOI

Nous avons le plaisir de vous adresser le « Panorama Santé et Emploi » réalisé par l'Observatoire Sanitaire et Social de la CPAM79 ; celui-ci a pour vocation le traitement, la valorisation et le partage des connaissances, notamment issues des données de l'Assurance Maladie, au travers de publications régulières.

Cet exemplaire s'adresse particulièrement aux employeurs, public pour lequel la CPAM déploie une politique attentionnée, afin de développer une relation de service toujours plus qualitative.

En complément des canaux de communication déjà existants entre la CPAM et les entreprises (Chargées de la Relation Entreprises, réseaux sociaux, newsletters, webinaires...), il offre la mise en visibilité de chiffres-clés et de données permettant de se comparer et de se situer dans notre contexte deux-sévrien ou régional.

Dans ce numéro, nous sommes restés sur des données assez généralistes, concernant le tissu local des entreprises, les salariés et les arrêts de travail.

Nous aurons l'occasion très prochainement de zoomer sur des thématiques spécifiques.

Pour cela, nous restons à votre écoute et vos propositions sont les bienvenues.

Bonne lecture à tous !

Yasmina Kebour, Sous-directrice

LES CHIFFRES-CLÉS

Fin décembre 2023, **334 000** bénéficiaires affiliés au Régime Général (hors Section Locale Mutualiste *), soit **89 %** de la population des Deux-Sèvres. Parmi eux, 163 000 ont un statut salarié et 11 000 sont indépendants.

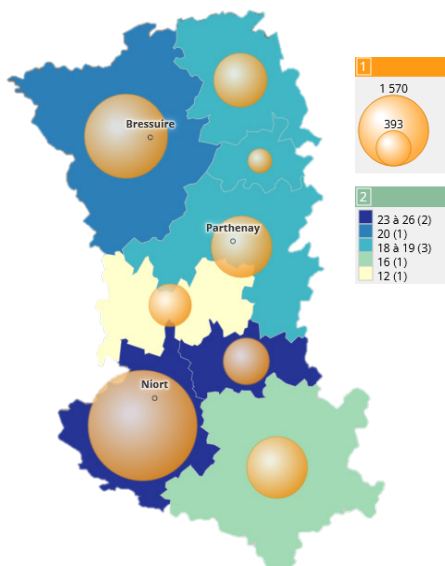
TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

Au 1er janvier 2022, le département des Deux-Sèvres compte 11 472 établissements actifs employeurs. Entre 2018 et 2022, ce nombre a augmenté de 3,3% contre 6,4% en région et 7,2 % en France.

Si plus de la moitié ont entre 1 et 4 salariés comme en région, le département se distingue avec 20 % d'établissements employeurs d'au moins 10 salariés contre 17 % en Nouvelle-Aquitaine. Cette même année, 2 990 entreprises ont vu le jour en Deux-Sèvres, soit un taux de création d'entreprises de 14,3 %, inférieur de 3 points à ce qui s'observe en région ainsi qu'en France.

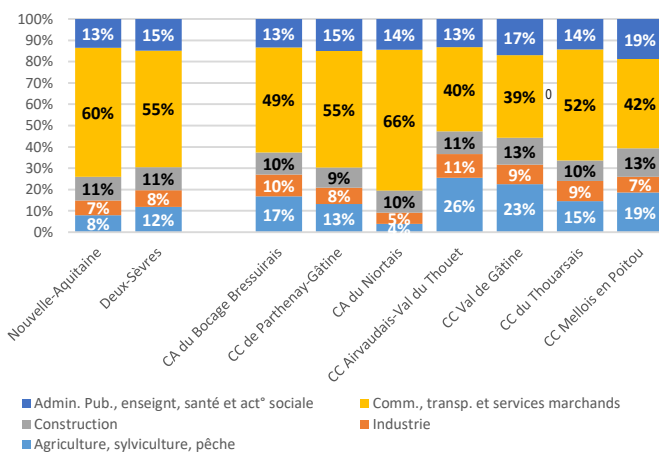
Plus de la moitié des établissements employeurs se concentrent dans le Niortais (35 %) et le Bressuirais (20 %). Dans la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre, plus d'1 établissement sur 4 emploie au moins 10 salariés, à l'opposé du Val de Gâtine où près des deux tiers des établissements comptent moins de 5 salariés.

Nombre d'établissements actifs employeurs et proportion avec 10 salariés ou +



Parmi l'ensemble des établissements actifs, 12 % relèvent du secteur agricole dans les Deux-Sèvres (8 % en région), et 55 % du secteur commerce, transports et services marchands (60 % en région). En excluant la commune de Niort des données départementales, ces ratios s'élèvent respectivement à 15 et 50.

Répartition des établissements par grand secteur



Ces 11 472 établissements actifs, début 2022, regroupent près de 139 000 postes salariés, dont près d'1 sur 2 dans le niortais. Au niveau départemental, le poids des secteurs d'activité dans l'emploi en fonction du nombre de postes concernés est sensiblement différent de ce qui a été observé précédemment par établissement. En effet, le poids du secteur agricole n'est plus que de 2 %, celui du secteur commerce, transports et services marchands de 45 %. A l'inverse, les services non marchands pèsent pour 29 % des postes et l'industrie pour 17 %.

* mutuelle complémentaire qui propose à ses adhérents affiliés au régime général un service de gestion de la part obligatoire remboursée par la sécurité sociale.

Sources : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) au 31/12/2021 ; Répertoire des entreprises et des établissements (REE-Sirene), 2021 – Traitement OSS/CPAM79

CARACTÉRISTIQUES DES ACTIFS ET DES EMPLOIS

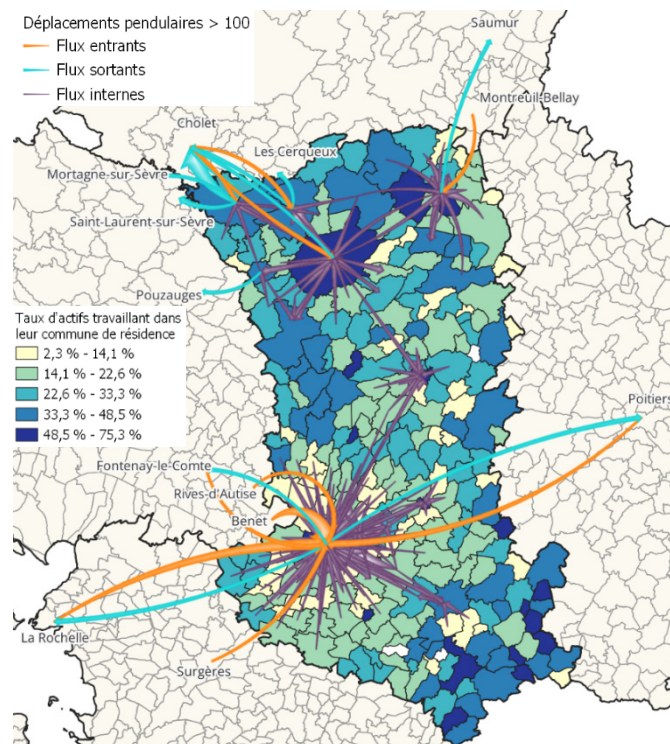
Au dernier recensement de la population (2020), 221 500 personnes âgées de 15 à 64 ans, dites d'âge actif, résident dans les Deux-Sèvres. Parmi elles, 77 % sont actives, dont près de 70 % occupées (en région, respectivement 75 % et 66 %). Parmi les inactifs, sont surreprésentées dans le département les personnes retraitées ou préretraitées (8,4 % VS 7,6 % en région). Depuis 2009, la population d'âge actif a diminué de 2,8 %. Pour autant, la population active a quant à elle augmenté sous l'effet de la hausse du nombre de chômeurs (+ 1 800 personnes).

La concentration des emplois dans le niortais génère de nombreux déplacements pendulaires pour les actifs en emploi, au-delà même des limites départementales. Ces trajets s'effectuent relativement plus souvent en véhicule personnel qu'en transports en commun : 84 % des actifs en emploi de 15 ans ou plus se rendent au travail avec leur voiture (80 % en région) contre 2 % en transports en commun (6 % en région). Dans le contexte actuel de coût élevé des énergies, ces déplacements peuvent être source de fragilité économique pour les ménages. Pour rappel, une étude de l'Insee de 2015 montrait que 16 % des ménages deux-sévriens étaient en situation de vulnérabilité énergétique liée au carburant, soit 6 points de plus qu'au niveau national, ce qui plaçait le département en tête dans l'ancienne région Poitou-Charentes. Le développement du télétravail, non mesuré suffisamment à ce jour pour être étudié à cette échelle, pourrait toutefois en limiter les effets.

Dans le département, en 2020, plus de la moitié des emplois relève de la catégorie employés ou ouvriers (respectivement 27,8 % et 25,6 % des emplois). Cette dernière est d'ailleurs surreprésentée par rapport au niveau régional où la part d'ouvriers est de 21 %. Dans les territoires, de fortes disparités s'observent :

- Plus de 33 % d'employés dans le Haut Val de Sèvre ;
- Plus de 40 % d'ouvriers dans l'Airvaudais-Val du Thouet ;
- 27 % de professions intermédiaires et près de 21 % de cadres et professions intellectuelles supérieures dans le Niortais ;
- Des parts plus élevées d'artisans, commerçants, chefs d'entreprises et d'agriculteurs exploitants dans le Val de Gâtine et le Mellois qu'en moyenne départementale ;
- Une surreprésentation des ouvriers dans le Bressuirais et le Thouarsais.

Flux domicile - travail et taux d'actifs travaillant dans leur commune de résidence



Catégories socioprofessionnelles et emplois non salariés

Part des... dans le nombre d'emplois au lieu de travail en 2020

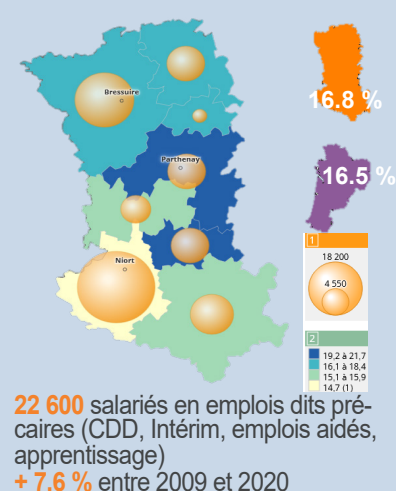
	... Employés	... Ouvriers	... prof. Intermédiaires	... cadres et prof. Intellect. sup.	... artisans, comm., chefs d'ent.	... Agri. expl.	... emplois non salariés
Dépt	27,8	25,6	23,2	13,4	6,3	3,7	13,1
Dépt (hors CAN)	26,2	32,3	20,4	8,1	7,3	5,8	15,9
Région	28,3	21	25,5	14,4	8,2	2,6	16

Sources : Insee, RP2020 – taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT ; DARES, FRANCE TRAVAIL, DREETS NA
Traitement OSS/CPAM79

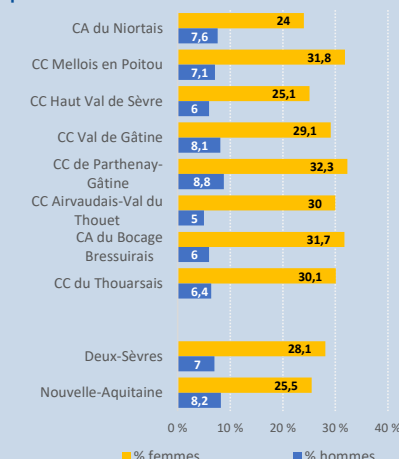
Zoom sur les 135 000 emplois salariés du département

Taux de féminisation : De 46,4 % dans le Haut Val de Sèvre à 52,4 % dans le Niortais (DS : 50,4 % ; NA : 51 %)

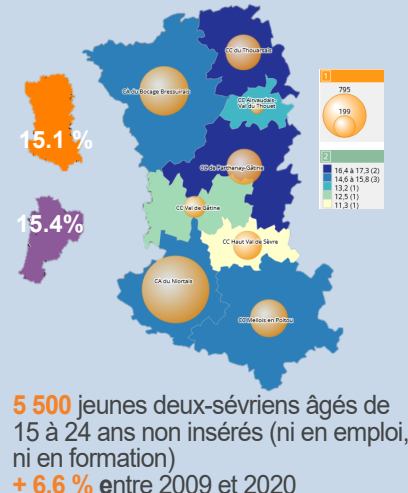
Nombre et taux d'emplois précaires



Proportion de salarié(e)s à temps partiel par sexe



Nombre et part de jeunes non insérés

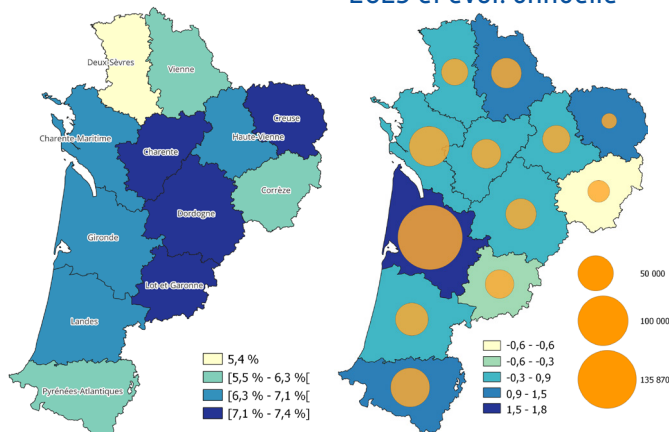


Evolution du taux de chômage dans le département



Taux de chômage
T2 2023

Nombre de demandeurs
d'emploi cat. ABC au T2
2023 et évol. annuelle



Le taux de chômage dans le département a toujours été inférieur à celui de la région et de la France depuis 2018 (2 points de moins). Il s'établit au 4ème trimestre 2023 à 5,4 %, plaçant ainsi les Deux-Sèvres comme le département le moins touché en Nouvelle-Aquitaine, et au 6ème rang des départements de France métropolitaine.

Le département affiche également une faible augmentation du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A,B,C sur 1 an (+ 0,2 %, + 0,9 % en région et + 0,4% en France). Ainsi, au 4ème trimestre 2023, 23 170 personnes en recherche d'emploi sont inscrites à Pôle Emploi, soit 5 % des demandeurs d'emploi de la région.

Dans le détail :

- 53,1 % des demandeurs d'emploi sont des femmes ;
- 15,5 % ont moins de 25 ans (taux le plus élevé avec la Vienne) ;
- 28 % ont 50 ans ou plus
- 41,7 % le sont depuis au moins un an (taux le plus faible) ;
- 47,5 % sont sans emploi (sans activité réduite - cat A - taux le plus faible après la Vienne).

Au cours du 4ème trimestre, 2 489 personnes se sont inscrites à Pôle Emploi (- 1 % sur 1 an), principalement suite à une fin de contrat (559 ; + 5,5 % sur 1 an) ou suite à une fin de formation ou stage, maladie/maternité, recherche d'emploi après une période sans travailler (434 ; + 0 % sur 1 an). Parallèlement, 2 433 personnes sont sorties des listes, principalement pour défaut d'actualisation (1 014 ; - 14,9 %) et reprise d'emploi (427 ; - 7,8 %).

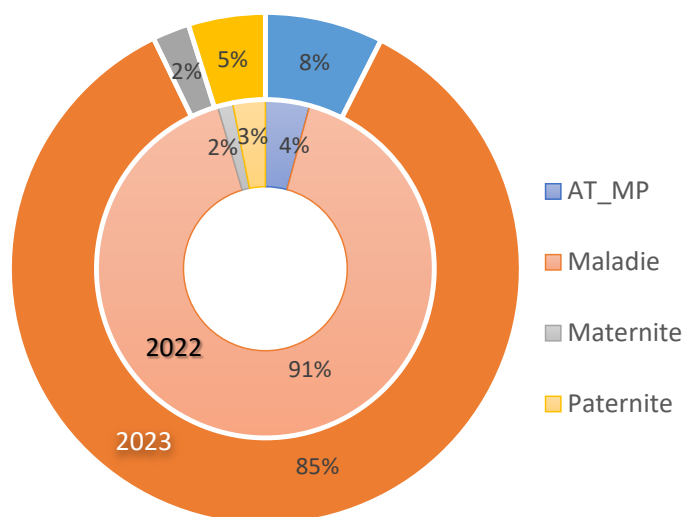


EMPLOYEURS, EMPLOYÉS ET ASSURANCE MALADIE

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023, près de 60 500 arrêts ont été indemnisés par la Caisse primaire d'assurance maladie des Deux-Sèvres. Près de 85 % de ces arrêts étaient liés à une maladie, 7 % à une maternité/paternité et 8 % à un accident de travail / maladie professionnelle. La proportion d'arrêt maladie a diminué depuis 2022, en lien avec l'effet Covid du début d'année 2022.

Moins de la moitié des arrêts (48 %) ont été subrogés : l'employeur verse le salaire normalement durant l'arrêt et l'Assurance Maladie lui verse directement les indemnités journalières. Ce taux varie selon le risque : 50 % pour les arrêts maladie, 39 % pour les AT/MP. La subrogation est croissante avec la taille d'entreprise : 38 % des arrêts pour des salariés de PME ont été subrogés, 62 % pour les entreprises de taille intermédiaire et 68 % pour les grandes entreprises. Au regard des secteurs d'activités, les entreprises des activités financières et d'assurance (89 %), les industries extractives (77 %) et les établissements d'activité immobilières (71 %) sont celles qui relativement subrogent le plus. Les industries manufacturières (fabrication de produits alimentaires, de machines...), qui comptabilisent le plus d'arrêts (6 400) sur la période, subrogent à hauteur de 62 %.

Répartition des arrêts par risque en 2022 et 2023



Zoom sur les indemnités journalières (IJ hors Covid) entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 dans les Deux-Sèvres

2 081 000 jours (maladie et accident du travail)

78 millions € versés

41 000 assurés indemnisés

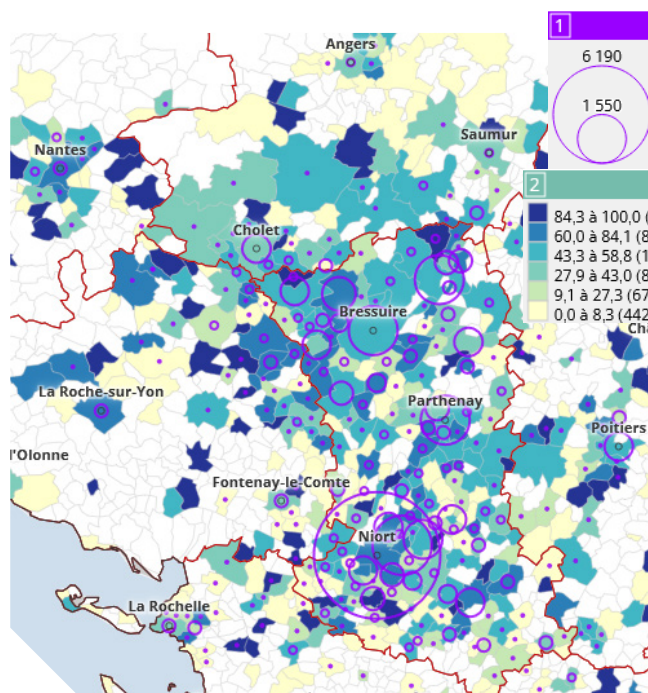
27% de la population couverte éligible

1 913 € montant moyen

À période comparable, le montant global d'indemnisation est en hausse de + 1,8 %, portée principalement par la hausse du montant versé pour les IJ maladie (+ 2,3 %). En région, l'évolution globale est de + 5,1 %. Pour autant, le nombre de jours indemnisés (à l'instar du nombre d'assurés) est en diminution de - 1,5 % au niveau départemental (+ 1,2 % en région), l'une des plus importantes diminution régionale. Ces évolutions pouvant paraître paradoxales sont la conséquence d'un effet tarif et recours :

- des montants d'indemnisations en augmentation chez les 50-59 ans, classe d'âge la plus représentée parmi les assurés indemnisés (leurs dépenses représentent 67 % de l'évolution totale) ;
- conjugués à une diminution du nombre d'assurés indemnisés chez les 20-59 ans qui représentent 90 % des assurés indemnisés. Sans cela, la hausse du montant global d'indemnisation dans les Deux-Sèvres serait plus importante.

Nombre et taux d'arrêts subrogés selon la localisation de l'entreprise



La répartition géographique des arrêts et des taux de subrogation fait ressortir deux espaces distincts : le sud du département avec un nombre d'arrêts subrogés substantiel, en lien avec un nombre d'emploi conséquent sur ce territoire et notamment Niort ; le nord du département, de Thouars à Bressuire, avec le nord-est vendéen et le sud du Maine-et-Loire, ce qui recoupe les informations liées aux déplacements pendulaires vus précédemment vers ces 2 départements limitrophes. Plus largement, cette carte montre l'étendue de la couverture d'une CPAM au-delà même de la limite administrative à laquelle elle se rattache, et par là même des situations auxquelles elle peut être confrontée.

En moyenne sur la période, le délai de traitement des arrêts (c'est-à-dire le temps entre le 1er jour de l'arrêt de travail et la date du 1er paiement) est de 27 jours : 19 jours avant réception de l'attestation de salaire + 8 jours de traitement. La première période, appelée délai d'envoi, varie sensiblement selon les caractéristiques des entreprises :

- De 9,3 jours pour les entreprises de plus de 10 000 salariés à 31 pour celles entre 5 000 et 10 000 ;
- De 15,9 jours pour les entreprises du Maine-et-Loire à 27,8 jours pour celles de Gironde ;
- De 15 jours pour les entreprises utilisant la Déclaration sociale nominative (DSN) à 28 jours pour les autres ;
- De 10 jours pour le secteur des industries extractives à 23 jours pour celui des activités financières et d'assurance.

Les outils nationaux et locaux à destination des employeurs



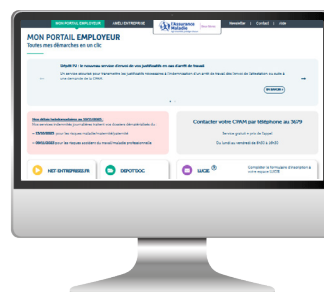
Net-Entreprises est dédié à la gestion des déclarations sociales pour les entreprises.

Le site **Questionnaire Risques Professionnels** offre la possibilité de saisir en ligne les questionnaires relatifs aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. Il permet également d'accéder visuellement aux pièces justificatives et de suivre l'évolution du dossier.

La newsletter « **3 minutes entreprises** » offre une synthèse rapide et informative sur les actualités et services dédiés aux entreprises, facilitant ainsi la veille et la compréhension des informations essentielles en un court laps de temps.

Le site **Ameli/entreprises** de la CPAM constitue une plateforme essentielle, offrant aux entreprises un accès simplifié aux services et informations liés à la protection sociale.

La **plateforme téléphonique employeur** joignable au **3679** (du Lundi au Vendredi de 8h30 à 16h30) est un support dédié aux employeurs, facilitant les échanges et fournissant des informations précieuses sur les démarches.



Le **portail employeurs de la CPAM 79** vous permet de retrouver :

- infos nouveautés,
- les délais de traitement hebdomadaires de la caisse,
- les prochaines dates de webinaires,
- les replays,
- comment nous contacter,
- l'abonnement à la newsletter ...

La page **LinkedIn « Infos Entreprises Deux-Sèvres »** vous informe des actualités législatives et des téléservices, des bonnes pratiques ainsi que des trucs et astuces pour faciliter la gestion des téléservices.

Conception et production : OSS79 - CPAM79
Directrice de la publication : Charlotte Renon
Réalisation : Jean-Christophe Charles
Maquette : Thibaud Marchaudon, Émilie Thibault

Remerciements : Cécile Bertin, Nicolas Cantarelli, Grégoria Chaigneau, Nathalie Gauthier, Anita Juignet, Yasmina Kebour, Maud Roy, Émilie Thibault, Ségolène Le Toquin, Florent Voisin